DEPARTEMENT DU CALVADOS

BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2.2 - Annexes graphiques : Plan des servitudes

Élaboration du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 janvier 2020

Approbation

1/4000

planis
Technopôle Cités
14 200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
Tél : 02 31 53 73 73
contact@cohat.fr

Sainte-Croix-Grand-Tonne , Commune déléguée de Thue et Mue

Secqueville-en-Bessin , Commune déléguée de Rots

Putot-en-Bessin , Commune déléguée de Thue et Mue

Rots , Commune déléguée de Rots

Putot-en-Bessin , Commune déléguée de Thue et Mue

Commune de Saint-Manvieu-Norrey

Les Closets
La Corneille
La Hogue
La Bergerie
Les Neuf Vergées
La Grande Route
Les Mutereaux
Le Haut du Pavé
Les Carrières
Les Hauts Carreaux
Les Varennes
Les Grands Champs
Le Haut de Bretteville
Les Feuguerettes
Le Haut des Champs
Les Castillons
La Mare aux Clercs
La Distillerie
Le Val de Putot
Cardonville
Zone industrielle
La Fosse Oriot
La Campagne
Delle de Cardonville

A
N
NV
AS
1AU
1AUE
1AUC
2AU
UA
UB
UC
UE
US
NGV

Éléments du cadastre

(Source : Cadastre PCI Vecteur, Conseil Départemental du Calvados, 2017)

- Limites communales
- Bâti
- Parcellaire
- Réseau viaire
- Cours d'eau

Autres éléments

- Limites des communes / communes déléguées voisines
- Projet de zonage du PLU

Servitudes d'Utilité Publique

AC1 - Servitude de protection des monuments historiques inscrits ou classés
- Monument historique inscrit ou classé
- Périmètre de protection modifié autour de l'Église Saint-Germain et du Château de la Motte et son portail

AS1 - Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Périmètre de protection éloignée du Captage de Vauculey

I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- Servitude SUP1 des zones d'effets létaux (PEL et ELS) autour des canalisations de gaz (distance de part et d'autre des canalisations sur Bretteville-l'Orgueilleuse = de 15 à 25 m distance de part et d'autre de l'installation de gaz = 35 m)

I4 - Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine
- Ligne 90kV N°1 Douvres-Odon

EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
- Axe de la RN13
- Emprise de la RN13 matérialisant l'interdiction d'accès

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
- Zone maximale de dégagement de l'Aérodrome de Caen - Carpiquet

Autre élément

- Projet de zonage du PLU

0 157,8
mètres